

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2483

15 septembre 2014

SOMMAIRE

Carbon Investment S.à r.l.	119184	McCoy Global S.à r.l.	119140
EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.C.S.	119151	M. Cocola S.A.	119141
Eskatos Capital Management	119146	MECAN S.A.	119144
Euro Genese Development	119148	Medici s.à r.l.	119174
Fibatim S. à r. l.	119166	Mello Finance S.A.	119140
Herjo	119183	Metec Finance S.A.	119145
Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	119163	Metis Internet Media S.à r.l.	119140
Lari Invest S.A.	119138	Mezzanove Capital (SCA) SICAR	119143
LCE Allemagne 3 S.à r.l.	119138	Mezzanove Capital (SCA) SICAR	119143
LCE Allemagne 5 S.à r.l.	119138	MH Germany Property XII S.à r.l.	119145
LCE Allemagne 7 S.à r.l.	119139	Middlesex JV S.à r.l.	119142
Lealux Holdings S.A.	119139	Middlesex Residential S.à r.l.	119141
Lettrage Reding Nico S.à r.l.	119138	Middlesex Student Housing S.à r.l.	119141
LFH (Moonfleet Manor) S.à r.l.	119138	Mirabaud Luxembourg SIF	119142
LM Agri Sàrl	119143	Monitchem Holdco 3 S.A.	119141
Lux-Chauffages S.A.	119139	Motorsport Investment Company S.A. ..	119142
Luxembourg-Décolletage	119142	M.R. Services S.à r.l.	119141
Luxgarnissage Sàrl	119139	Muse Holdings S.à r.l.	119142
LuxIT Consulting, S.à r.l.	119172	Myriel Aviation S.A.	119143
Made in Italy S.à r.l.	119144	Nitrogen Investment S.à r.l.	119175
Maison Stein	119177	NJ Travaux Sàrl	119167
Maj Invest Alternative	119143	Nogra Group S.A.	119166
Mandalay S.A., SPF	119144	Nogra Two S.A.	119166
Mandarin S.à r.l.	119139	Optimistan Business International	119172
Mango Luxembourg S.à r.l.	119144	Ottofin S.A.	119175
Manhattan Coiffure Sàrl	119144	Point Partners Limited Partnership	119171
Marmarapark S.à r.l.	119140	SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l.	119178
Marroni Finances SPF S.A.	119145	Selp Ingolstadt S.à r.l.	119151
Marroni Finances SPF S.A.	119145	SHCO 70 S.à r.l.	119181
Mayhill Investments Limited S.A.	119145	Synergium Properties S.A.	119184
Mayhill Investments Limited S.A. SPF ..	119145	Tethys Investment II S.à r.l.	119175
McCain Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	119140	Themis Luxembourg	119184

LCE Allemagne 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.307.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse du gérant Caroline Anne Vander Meersch a changé et est désormais:
- 20th floor, Millbank Tower, Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom
cette adresse ne comporte pas de numéro de rue.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014098391/12.

(140116423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

LCE Allemagne 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 136.306.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse du gérant Caroline Anne Vander Meersch a changé et est désormais:
- 20th floor, Millbank Tower, Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom
cette adresse ne comporte pas de numéro de rue.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014098390/12.

(140116288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lari Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098386/10.

(140116532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

LFH (Moonfleet Manor) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.305.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098399/10.

(140117773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lettrage Reding Nico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6B, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.671.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098397/10.

(140117596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Luxgarnissage Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 154.482.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXGARNISSAGE SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E SA

Référence de publication: 2014098409/12.

(140117000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lux-Chauffages S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 177.865.

En date du 1^{er} juillet 2014, la société Fiduciaire CGS SARL, dénonce la convention de domiciliation de la société LUX-CHAUFFAGES S.A., 4, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B-177.865.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014098407/10.

(140116656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

LCE Allemagne 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.304.

EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse du gérant Caroline Anne Vander Meersch a changé et est désormais:
- 20th floor, Millbank Tower, Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom
cette adresse ne comporte pas de numéro de rue.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014098393/12.

(140116555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lealux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.719.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lealux Holdigns SA

Référence de publication: 2014098394/10.

(140116666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Mandarin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 172.578.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014098418/10.

(140116728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

McCain Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014098425/11.

(140116599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

McCoy Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 182.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098426/9.

(140117832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Mello Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 165.201.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014098428/11.

(140117397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Metis Internet Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.083.

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014098429/13.

(140116874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 156.873.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098419/10.

(140116519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

M. Cocola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 125.089.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/07/2014.

Référence de publication: 2014098412/10.

(140117657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

M.R. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 29, op der Stroos.
R.C.S. Luxembourg B 127.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098413/10.

(140116765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Middlesex Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014098434/12.

(140116920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Middlesex Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014098437/12.

(140116916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Monitchem Holdco 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 187.118.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098446/10.

(140117361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Mirabaud Luxembourg SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.238.

Le Bilan pour la période du 2 mai 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098440/11.

(140117044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Middlesex JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014098433/12.

(140116921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Motorsport Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 166.823.

Les comptes annuels 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL- L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014098449/13.

(140117012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.601.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098452/9.

(140116940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Luxembourg-Décolletage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 13.745.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098381/9.

(140117654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Myriel Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098453/10.

(140116539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Maj Invest Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 169.902.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014098415/11.

(140117170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Mezzanove Capital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.082.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098431/11.

(140117264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Mezzanove Capital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.082.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098432/11.

(140117265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

LM Agri Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 175.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LM AGRI S.à.r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014098400/11.

(140117592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Made in Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 54.898.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FREISING Fabienne

La gérante

Référence de publication: 2014098454/11.

(140116943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098460/10.

(140116803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Manhattan Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.093.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/07/2014.

Référence de publication: 2014098463/10.

(140117738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Mango Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.432.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Jacob Mudde

Manager B

Référence de publication: 2014098462/13.

(140116639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

MECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 47.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098470/10.

(140117942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Marroni Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARRONI FINANCES SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014098467/12.

(140116458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Marroni Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARRONI FINANCES SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014098466/12.

(140116456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Mayhill Investments Limited S.A., Société Anonyme,
(anc. Mayhill Investments Limited S.A. SPF).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.574.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098469/10.

(140116827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Metec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.
R.C.S. Luxembourg B 114.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098475/10.

(140117745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 123.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un gérant

Référence de publication: 2014098481/10.

(140116854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Eskatos Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.737.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of Eskatos Capital Management, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137.737 (the Company). The Company has been incorporated on 14 March 2008 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1119 of 7 May 2008.

There appeared,

in its capacity as sole shareholder of the Company, Katarsis Capital Advisors S.A., a public limited liability company (società anonima) incorporated under the laws of Switzerland (Canton Ticino), having its registered office at 4a, Via Molinazzo, CH-6906 Lugano and registered with the trade register of Ticino under the number CH-501.3.009.918-9 (the Sole Shareholder).

hereby represented by Me Oliver MALLWITZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. that the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company (Article 2); and
3. Appointment of Mr Andrea Siviero as manager.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2. As a consequence of such changes, Article 2 will read as follows:

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is to act as general partner (associé commandité) of Eskatos S.C.A., SICAV-FIS, an investment company organised as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SIF) under the Luxembourg act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended.

2.2 The Company may carry out any activities which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Andrea SIVIERO, born on the 27 November 1987 in Rovigo, Italy, as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros [EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de Eskatos Capital Management, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.737 (la Société). La Société a été établie le 14 mars 2008 selon un acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1119 en date du 7 mai 2008.

A comparu

en sa qualité d'associé unique de la Société, Katarsis Capital Advisors S.A., une société anonyme (società anonima) de droit suisse (Canton du Tessin), avec siège social à 4a, Via Molinazzo, CH-6906 Lugano, enregistrée auprès du registre de commerce du Tessin sous le numéro CH-501.3.009.918-9 (l'Associé Unique).

ici dûment représenté par Maître Oliver MALLWITZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer que:

I. l'Associé Unique détient toutes les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) et l'Associé Unique exerce les pouvoirs d'une assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales;

II. l'Associé Unique souhaite prendre des résolutions concernant les points suivants:

1. Renonciation aux convocations;
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (l'Article 2); et
3. Nomination de M. Andrea Siviero en tant que gérant.

III. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce aux convocations, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considère dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué d'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 2. En conséquence de ces modifications, l'Article 2 se lis de la manière suivante:

Art. 2. Objet Social.

2.1 L'objet de la Société est d'agir en tant qu'actionnaire commandité de Eskatos S.C.A., SICAV-FIS, une société d'investissements organisée sous la forme de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (FIS) soumise à la loi modifiée luxembourgeoise du 13 février 2007 relative au fonds d'investissement spécialisé.

2.2 La Société peut accomplir toutes activités se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Andrea Siviero, né le 27 novembre 1987 à Rovigo, Italie, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

119148

Estimation des frais

Les coûts, rémunérations et charges sous quel forme que se soit, qui sont à charge de la Société en conséquence du présent acte sont estimés à approximativement mille euros (EUR 1.000,-)

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. MALLWITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2014 LAC/2014/30152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099084/120.

(140117865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Euro Genese Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 33A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.401.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sébastien THIBAL, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Régis Jean Marie Auguste PASSERIEUX, directeur de société, né le 16 mai 1959 à Béziers (France), demeurant au 159, Yanjiang avenue Wuhan 43017 Hubei (Chine); et

2. Madame Sima SOHAIL, directrice de société, née le 1^{er} juillet 1960 à Abadan (Iran), demeurant au 159, Yanjiang avenue Wuhan 43017 Hubei (Chine);

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées le 26 mai 2014.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "EURO GENESE DEVELOPMENT", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet la consultance et le conseil stratégique dans le domaine du développement commercial et la conduite de projet des entreprises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'international, ainsi que toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

La Société peut encore acquérir tout brevet, licence, marque ou procédé ou mode de fabrication ou dessins, et l'exploiter soit directement, soit à travers des licences à accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations directes ou indirectes, soit à des tiers.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société pourra emprunter ou prêter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La Société peut prendre directement ou indirectement des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Frisange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Titre III. Cession

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts pour cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Titre IV. Administration et gérance

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre V. Associés

Art. 12. Dans le cadre d'un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Art. 13. Toute référence dans les présents statuts aux associés et à l'assemblée générale doit être considérée comme une référence à l'associé unique ou aux décisions de ce dernier.

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre VI. Année sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Régis PASSERIEUX, prénommé:	25
- Madame Sima SOHAIL, prénommée:	75
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate.

Résolutions prises par les associés

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5750 Frisange 33A route de Luxembourg;
2. Est nommé comme gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Régis PASSERIEUX, prénommé;
3. Est nommée comme gérante administrative de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Sima SOHAIL, prénommée;
4. La Société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle des gérants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: S. THIBAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27.05.2014. Relation: LAC/2014/24458. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27.05.2014.

Référence de publication: 2014099104/162.

(140117811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Selp Ingolstadt S.à r.l., Société en Commandite simple,
(anc. EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.C.S.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.408.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (the "Notary").

There appeared:

I Link S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158984 ("Link") currently holding twelve thousand four hundred ninety-nine (12.499) shares of the Company;

II SELP Ingolstadt GP S.à r.l. (formerly known as EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l.), a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162424 ("SELP Ingolstadt GP") currently holding one (1) share of the Company; Link and SELP Ingolstadt GP are altogether hereafter referred to as the "Appearing Shareholders" and hold together all the shares issued by the Company representing all the Company's share capital.

Each of the Appearing Shareholders was represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally at Luxembourg, as its proxy (the "Proxy") by virtue of two proxies given under private seal.

Each proxy form, signed "ne varietur" by each of the Appearing Shareholders and the Notary, shall remain annexed to this deed.

III The "Company" is EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l. (formerly known as EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.C.S.), a Luxembourg private limited liability company incorporated pursuant to a deed signed under private seal on 21 July 2011, an excerpt of which is published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2209, page 106025 dated 20 September 2011 (the "Articles") having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B162408 and whose Articles have been amended for the last time on 16 June 2014 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the corporate name of the Company from "EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l." into "SELP Ingolstadt S.à r.l.".

2. To fully restate the current Articles of the Company (i.a. with respect to management composition and the board of managers decision making process, shareholders' resolutions and decisions) (the "New Articles") and in particular to change the current object clause of the Articles as follows:

3. "Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3. 6 "guarantees" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

3. As a consequence of the New Articles and further to the deletion of the classes of managers, to reclassify all the existing class A managers and class B managers of the Company into one class of managers of the Company.

V After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

Resolutions
First resolution

The Appearing Shareholders resolve to change the corporate name of the Company from "EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l." into "SELP Ingolstadt S.à r.l.".

Second resolution

The Appearing Shareholders resolved to fully restate the current Articles of the Company (the "New Articles"), to change provisions, amongst others with respect to management composition and the board of managers decision making process, shareholders' resolutions and decisions, and in particular to change the current object clause of the Articles, such New Articles shall from now on read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP Ingolstadt S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) (the Sole Manager (as defined in Article 8.II) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.III) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 12.IV - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3. 6 "guarantees" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager.

11. Board meetings.

11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.V.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in Articles 12.III, 12.IV and 12.V, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in Article 12.III, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14. Distributions on shares.

14.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Third resolution

The Appearing Shareholders resolved, as a consequence of the New Articles and further to the deletion of the classes of managers, to reclassify all the existing class A managers and class B managers into one class of managers of the Company. As a result, the board of managers is composed with the following managers:

- Desmond Mitchell, born in Wells (England) on August 24, 1957 and residing professionally at 4 Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg;
- Andrew Pilsworth, born in Hythe (England) on November 20, 1974 and residing professionally at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;
- Alain Peigneux, born in Huy (Belgium) on February 27, 1968 and residing professionally at 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg; and
- Simon Carlyon, born in Manly, Sydney (Australia) on July 15, 1973 and residing professionally at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR.

VI Costs and notarial deed

1. The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

2. The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

3. This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

VII This document having been read to the Appearing Shareholders' proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Appearing Shareholders' proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juin.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (le "Notaire").

Ont comparu:

I Link S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158984 ("Link") détenant actuellement douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales de la Société

II SELP Ingolstadt GP S.à r.l. (anciennement EPISO Titan Ingolstadt GP S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162424 ("SELP Ingolstadt GP") détenant actuellement une (1) part sociale de la Société;

Link et SELP Ingolstadt GP sont ci-après cités comme étant les "Associés Comparants" et détiennent ensemble toutes les parts sociales de la Société représentant l'ensemble du capital social de la Société.

Chacun des Associés Comparants a été représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations données sous seing-privé.

Chaque procuration, signées «ne varietur» par chacun des Associés Comparants et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

III La "Société" est EPISO Titan Leipzig GP Partnership S.à r.l. (anciennement EPISO Titan Berlin GP Partnership S.C.S.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 21 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2210, page 106050 daté du 20 septembre 2011 (les "Statuts"), ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162409 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu par Maître Martine Schaeffer le 16 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

IV L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Changer la dénomination sociale de la Société de "EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l." à "SELP Ingolstadt S.à r.l.".

2. Opérer une refonte complète des Statuts actuels de la Société (entre autre, en ce qui concerne la composition du conseil de gérance et la procédure de décision du conseil de gérance, les résolutions et décisions des associés) (les "Nouveaux Statuts") et en particulier modifier l'article actuel des Statuts relatif à l'objet social comme suit:

3. "Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue."

3. Suite à l'adoption des Nouveaux Statuts et suite à la suppression des catégories de gérants, reclasser tous les gérants de catégorie A et gérants de catégorie B de la Société en une seule catégorie de gérants de la Société.

V Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Résolutions
Première résolution

Les Associés Comparants ont décidé de changer la dénomination sociale de la Société de "EPISO Titan Ingolstadt GP Partnership S.à r.l." à "SELP Ingolstadt S.à r.l."

Deuxième résolution

Les Associés Comparants ont décidé d'opérer une refonte complète des Statuts actuels de la Société (les "Nouveaux Statuts"), de modifier les dispositions concernant, entre autre, le composition du conseil de gérance et la procédure de décision du conseil de gérance, les résolutions et décisions des associés, et en particulier de modifier l'article actuel relatif à l'objet social des Statuts, les Nouveaux Statuts devant avoir la teneur suivante:

1. "Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP Ingolstadt S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 12.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts aux Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature de tout Gérant.

11. Réunions du conseil de gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans

préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 11.5.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

11.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

12. Résolutions des associés.

12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 12.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

12.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

12.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

12.8

12.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

12.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions 12.8.2, que les Associés aient voté ou non.

13. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14. Distribution sur parts sociales.

14.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

14.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

14.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

15. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 12. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

16. Interprétation et loi luxembourgeoise.

16.1 Dans les présents Statuts:

16.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Troisième résolution

Les Associés Comparants ont décidé, suite à l'adoption des Nouveaux Statuts et à la suppression des catégories de gérants, de reclasser tous les gérants de catégorie A et gérants de catégorie B de la Société en une seule catégorie de gérants de la Société. En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des gérants suivants:

- Desmond Mitchell, né le 24 Août 1957 à Wells (Angleterre) et ayant son adresse professionnelle au 4 Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg;
- Andrew Pilsworth, né le 20 novembre 1974 à Hythe (Angleterre) et ayant son adresse professionnelle au Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;
- Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg; and
- Simon Carlyon, né le 15 juillet 1973 à Manly, Sydney (Australie) et ayant son adresse professionnelle au Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR.

VI Frais et acte notarié

1. Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

2. Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

3. Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

VII Ce document ayant été lu au mandataire des Associés Comparants, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés Comparants et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30873. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014099102/648.

(140118343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

In the year two thousand and fourteen, the twenty third day of January before us, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104 949 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 December 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 262 of 23 March 2005. The articles of association (the Articles) and have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on January 23, 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 053 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of three hundred and five million, nine hundred and five thousand, seven hundred and fifty United States dollars (USD 305,905,750) to an amount of one hundred and sixteen thousand, seven hundred and fifty United States dollars (USD 116,750) by way of repurchase and subsequent cancellation by the Company of six million, one hundred and fifteen thousand, seven hundred and eighty (6,115,780) shares in its capital held by the Sole Shareholder, such shares having an aggregate nominal value of three hundred and five million, seven hundred and eighty nine thousand United States dollars (USD 305,789,000), and the payment to the Sole Shareholder of the aggregate nominal value of three hundred and five million, seven hundred and eighty nine thousand, twenty seven United States dollars and eighty three cents (USD 305,789,027.83) in respect of the repurchased and cancelled shares and the share premium associated with them (in an amount of USD 27.83) by way of the transfer of shares held by the Company in the share capital of Ingersoll-Rand Irish Holdings (Ireland);

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder of the Company, here represented takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder here represented considering itself duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder expressly consents to the repurchase of six million, one hundred and fifteen thousand, seven hundred and eighty (6,115,780) shares by the Company and the Meeting accordingly resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of three hundred and five million, nine hundred and five thousand, seven hundred

and fifty United States dollars (USD 305,905,750) to an amount of one hundred and sixteen thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 116,750) by way of repurchase and subsequent cancellation by the Company of six million, one hundred and fifteen thousand, seven hundred and eighty (6,115,780) shares in its capital held by the Sole Shareholder, such shares having an aggregate nominal value of three hundred and five million, seven hundred and eighty nine thousand United States dollars (USD 305,789,000), and the payment to Sole Shareholder of the aggregate nominal value of three hundred and five million, seven hundred and eighty nine thousand, twenty seven United States dollars and eighty three cents (USD 305,789,027.83) in respect of the repurchased and cancelled shares and the share premium associated with them (in an amount of USD 27.83) by way of a transfer of shares held by the Company in Ingersoll-Rand Irish Holdings (Ireland), such shares having a value equal to the aggregate nominal value of the shares (and the share premium associated with them) being repurchased and cancelled.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 5. The Company’s corporate capital is set at one hundred and sixteen thousand, seven hundred and fifty United States dollars (USD 116,750.-) represented by two thousand three hundred and thirty five (2,335) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de janvier par devant nous, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Ingersoll-Rand Lux Roza II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 949 (la Société), constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachgten, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 262 du 23 mars 2005. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 janvier 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 053 (l’Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

I. L’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de trois cent cinq million, neuf cent cinq mille, sept cent cinquante dollars américains (USD 305,905,750) à un montant de cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116,750) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de six million, cent quinze mille, sept cent quatre-vingt (6,115,780) parts sociales dans son capital détenu par l'Associé Unique, lesdites parts sociales ayant une valeur nominale totale de trois cent cinq million, sept cent quatre-vingt neuf mille dollars américains (USD 305,789,000), et le paiement à l'Associé Unique de la valeur nominale totale de trois cent cinq million, sept cent quatre-vingt neuf mille, vingt-sept dollars américains et quarte-vingt trois centimes (USD 305,789,027.83) pour les parts sociales rachetées et annulées et la prime d'émission qui leur est associée (d'un montant de USD 27.83) par voie de transfert de parts sociales détenues par la Société dans le capital social de Ingersoll-Rand Irish Holdings (Ireland);

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique de la Société, ici représenté, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique ici représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique consent expressément au rachat de six million, cent quinze mille, sept cent quatre-vingt (6,115,780) parts sociales par la Société et l'Assemblée décide en conséquence de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent cinq million, neuf cent cinq mille, sept cent cinquante dollars américains (USD 305,905,750) à un montant de cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116,750) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de six million, cent quinze mille, sept cent quatre-vingt (6,115,780) parts sociales dans son capital détenu par l'Associé Unique, lesdites parts sociales ayant une valeur nominale totale de trois cent cinq million, sept cent quatre-vingt neuf mille dollars américains (USD 305,789,000), et le paiement à l'Associé Unique de la valeur nominale totale de trois cent cinq million, sept cent quatre-vingt neuf mille, vingt-sept et dollars américains quarte-vingt trois centimes (USD 305,789,027.83) pour les parts sociales rachetées et annulées et de la prime d'émission qui leur est associée (d'un montant de USD 27.83) par voie de transfert de parts sociales détenues par la Société dans le capital social de Ingersoll-Rand Irish Holdings (Ireland), lesdites parts sociales ayant une valeur totale égale à la valeur nominale totale des parts sociales (et de la prime d'émission qui leur est associée) faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ 5. Le capital social de la Société est fixé à six million, cent quinze mille, sept cent quatre-vingt dollars américains (USD 116,750), représenté par deux mille trois cent trente cinq (2,335) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

EN FOI DE QUOI le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014099200/170.

(140118272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Fibatim S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 106.654.

Constatation de cessions de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu de trois conventions de cession de parts sociales sous seing privé du 17 avril 2014,

Madame Martine Bonnefond a cédé la pleine propriété des cent quatre-vingt une (181) parts sociales qu'elle détenait en pleine propriété dans la société Fibatim Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 36, Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B106.654 à la société Bati Expansion S.A., société anonyme, ayant son siège social au 36, Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B104.023, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bonnefond Frédéric,

Monsieur Yannick Bonnefond a cédé la nue-propriété des six cent cinquante (650) parts sociales qu'il détenait en nue-propriété dans la société Fibatim Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 36, Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B106.654 à la société Bati Expansion S.A., société anonyme, ayant son siège social au 36, Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B104.023, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bonnefond Frédéric

Madame Fanny Bonnefond a cédé la nue-propriété des six cent cinquante (650) parts sociales qu'elle détenait en nue-propriété dans la société Fibatim Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 36, Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B106.654 à la société Bati Expansion S.A., société anonyme, ayant son siège social au 36, Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B104.023, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bonnefond Frédéric,

Le gérant Monsieur Frédéric Bonnefond, né le 25 avril 1952 à La Tronche (F - 38700), demeurant à «Les Ronins» F - 38800 Autrans agissant en tant que gérant de la société Fibatim Sàrl, dûment autorisé à engager la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature, déclare accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession de cent quatre-vingt une (181) parts sociales en pleine propriété en faveur de la société Bati Expansion S.A. et la cession de mille trois cent (1'300) parts sociales en nue-propriété en faveur de la société Bati Expansion S.A.

Suite à cette cession, les six mille trois cent vingt (6.320) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "Fibatim Sàrl" sont détenues comme suit:

Monsieur Frédéric Bonnefond	4.839 Parts en pleine-propriété et 1.300 Parts en usufruit
Bati Expansion S.A.	181 Parts en pleine-propriété et 1.300 Parts en nue-propriété

Le soussigné, Monsieur Frédéric Bonnefond, considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 17/04/2014.

Pour la Société Fibatim Sàrl

M. Bonnefond Frédéric

Référence de publication: 2014099130/42.

(140118489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Nogra Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Nogra Two S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 161.735.

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NOGRA TWO S.A.», ayant son siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B161735, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 17 mai 2011, publié au Mémorial C n°2065 du 6 septembre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 16.000 (seize mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale NOGRA TWO S.A. en Nogra Group S.A. et modification conséquente de l'article 1 des Statuts;

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «Nogra Group S.A.», de sorte que l'article 1 des statuts aura dorénavant la teneur suivante

dans la version anglaise des statuts:

"A joint stock company is herewith formed under the name of "Nogra Group S.A."";

et dans la version française des statuts:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Nogra Group S.A.»».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. DEMARINIS, X. MANGIULLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 juillet 2014. Relation: RED/2014/1475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014099329/55.

(140118655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

NJ Travaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 1, Sandtegaass.

R.C.S. Luxembourg B 188.396.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le trente juin,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Joaquim Manuel LIMA SERÓDIO MONTEIRO, plâtrier-façadier, né à Santo-Tirso (Portugal) le 4 juillet 1976, demeurant à L-5540 Remich, 1, rue de la Gare;

2) Monsieur Pedro Manuel MARINHO RODRIGUES, couvreur, né à Coimbra (Portugal) le 1^{er} mai 1985, demeurant à L-5404 Bech-Kleinmacher, 1, Sandtegaass;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers:

toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la construction, la rénovation, les travaux de façades, plâtrage, peintures, l'exploitation d'une entreprise de couverture, de ferblanterie et de charpente ainsi que l'achat et la vente de tous articles se rattachant aux branches d'activités ci-avant mentionnées.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «NJ TRAVAUX SARL».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Bech-Kleinmacher; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Joaquim Manuel LIMA SERÓDIO MONTEIRO, prénommé,	50 parts
2. Monsieur Pedro Manuel MARINHO RODRIGUES, prénommé,	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2014.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Carlos GOMES DA SILVA, gérant, né à Burgo /Arouca (Portugal) le 22 décembre 1955, demeurant à L-9083 Ettelbrück, 4, rue Stackels;

Sont appelés aux fonctions de gérants administratifs pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Joaquim Manuel LIMA SERÓDIO MONTEIRO, plâtrier-façadier, né à Santo-Tirso (Portugal) le 4 juillet 1976, demeurant à L-5540 Remich, 1, rue de la Gare;

2. Monsieur Pedro Manuel MARINHO RODRIGUES, couvreur, né à Coimbra (Portugal) le 1^{er} mai 1985, demeurant à L-5404 Bech-Kleinmacher, 1, Sandtegaass;

La Société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-5404 Bech-Kleinmacher, 1, Sandtegaass.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux constituants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LIMA SERODIO MONTEIRO, P. MARINHO RODRIGUES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9134. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 juillet 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014099328/164.

(140117781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Point Partners Limited Partnership, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.410.

—
EXTRAIT

I/ La Société, Point Partners Limited Partnership, une société en commandite simple, a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 1^{er} juillet 2014 pour une durée illimitée, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société s'inscrit comme suit:

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous toute forme que ce soit y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

III/ Il résulte du contrat social que la société suivante a été nommée en tant qu'associé commandité assurant les pouvoirs de gérance de la Société pour une durée illimitée:

- Point Partners GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège sociale au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188369.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son associé commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

III/ Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} juillet 2014, que la société KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014099357/53.

(140117410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Optimistan Business International, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 158.159.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2014

1. Démission de Monsieur Jérôme Lejeune comme administrateur

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Jérôme Lejeune, domicilié à Rue Betrivau 61 à B-6800 Bernimont, au poste d'administrateur. Monsieur Jérôme Lejeune a en effet exprimé en date du 1^{er} juillet 2014 sa volonté de démissionner de ce poste.

La démission de Monsieur Lejeune prend effet au 1^{er} juillet 2014.

2. Démission de Monsieur David Kimus comme administrateur

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur David Kimus, domicilié à Via Sesmara 4 boîte 13 à B-6700 Arlon, au poste d'administrateur. Monsieur David Kimus a en effet exprimé en date du 1^{er} juillet 2014 sa volonté de démissionner de ce poste.

La démission de Monsieur Kimus prend effet au 1^{er} juillet 2014.

Luc Teerlinck

Actionnaire unique

Référence de publication: 2014099341/20.

(140118167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

LuxIT Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6950 Olingen, 10, rue de Roodt/Syre.

R.C.S. Luxembourg B 188.428.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze le deux juillet.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück

A comparu:

1. Madame Hélène Ou, Ingénieur, née le 24 octobre 1978 à Battambang (Cambodge) (matr: 1978 10 24 689 66) demeurant à L-6950 Olingen, 10, rue de Roodt/Syre,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet des services de consultance principalement dans les technologies de l'information.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de LuxIT Consulting S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Olingen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Madame Hélène Ou demeurant à Olingen, prénommée. Aussi longtemps que la société n'aura qu'un seul porteur de parts, la société est à considérer comme société unipersonnelle.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Evaluation des Frais

Art. 18. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 750 (Sept cent cinquante) Euros.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions de l'associé unique

1) La société sera administrée par un gérant unique en la personne de Madame Hélène OU, préqualifiée, née le 24 octobre 1978 à Battambang (Cambodge) et ce pour une durée illimitée, pouvant engager la société par sa seule signature;

2) L'adresse de la Société est fixée à 10 rue de Roodt/Syre L-6950 Olingen

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Hélène OU, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 4 juillet 2014. Relation: DIE/2014/8566. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099253/92.

(140118413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Medici s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 100.664.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur Sandro PICA, salarié, né à Nocera Umbra, Italie, le 26 mars 1958, demeurant à L-4398 Mondercange, 13, Am Armschlag,

2. La société de droit chypriote CAZELNIA INVESTMENTS LTD avec siège à 3026 Limasol, 155 Archiepiskopou Makariou III Avenue, bâtiment Proteas House, représentée par Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Lesquels ont déclaré:

- Que suite à une cession de parts sous seing privé en date du 1^{er} janvier 2012 par MARCELNA SCI à Monsieur Sandro PICA, les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée MEDICI s.à r.l., ayant son siège social à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 100.664,

- Que la société a été constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Henri HEL-LINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 29 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 02 juillet 2004.

- Qu'elle a adopté la forme d'une s.à r.l. aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 25 septembre 2008, publiée au Mémorial C numéro 2595 du 23 octobre 2008.

- Que la société a cessé toute activité commerciale.

- Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

- Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

- Que les associés n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La société MEDICI s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.

2. Pour autant que de besoin, Monsieur Sandro PICA, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés, responsable des frais des présentes.

3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans à L-4011 Esch/Alzette, 107, rue de l'Alzette.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. PICA, P. WAGNER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 juin 2014. Relation: CAP/2014/2356. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

119175

Capellen, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014099302/46.

(140118478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Ottofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 117.579.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 23 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1^{er} juin 2014.

Les administrateurs mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Hendrik H.J. KEMMERLING
- Rob SONNENSCHNEIN

L'administrateur Luxglobal Management S.à r.l., réside professionnellement au 50, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014099346/20.

(140118157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Tethys Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nitrogen Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.935.

—
In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of July.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.314 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Flora Siegert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Nitrogen Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 185.935 (the "Company"), incorporated on 4 April 2014 pursuant to a deed of Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 14 April 2014, number 948.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Tethys Investment II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dritten Tage des Monats Juli.

Vor Uns, Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Redangesur-Attert, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.314, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Flora Siegert, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Nitrogen Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 185.935 (die «Gesellschaft»), gegründet am 4. April 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jacques CASTEL, Notar mit Amtssitz in Grevenmacher, handelnd in Ersetzung von Notar Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, veröffentlicht am 14. April 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 948.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Tethys Investment II S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden geschätzt auf ungefähr EUR 1.100,-.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, hat dieselbe zusammen mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. SIEGERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 juillet 2014. Relation: RED/2014/1477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 10. Juli 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014099320/98.

(140118666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Maison Stein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 10.042.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le cinq juin,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Josef Léon dit José JOAB, commerçant, né à Luxembourg le 05 septembre 1936, demeurant à L-1309 Luxembourg, 6, rue Charles IV,

Madame Danielle Aimée BERTHY, commerçante, née à Paris, France, le 11 janvier 1944, demeurant à L-1309 Luxembourg, 6, rue Charles IV,

Et

Madame Eliane JOAB, épouse de Monsieur André LAZARD, née à Luxembourg le 17 janvier 1939, demeurant à L-2128 Luxembourg, 19, rue Marie-Adélaïde,

Lesquels ont déclaré:

Que feu le sieur Abraham dit Alex JOAB, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, y est décédé ab intestat en date du 02 janvier 1982, laissant pour seuls héritiers ses deux enfants, José et Eliane les JOAB, préqualifiés, chacun pour la moitié indivise.

Qu'ensemble, les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAISON STEIN avec siège à Luxembourg, constituée par acte sous seing privé en date du 1^{er} janvier 1972, publié au Mémorial C numéro 116 du 09 août 1972, page 5194, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 10042 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les associés n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société MAISON STEIN est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur José JOAB, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associées responsables des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de Monsieur José JOAB, préqualifié.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. JOAB, D. BERTHY, E. JOAB, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 6 juin 2014. Relation: CAP/2014/2194. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014099298/46.

(140119045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.300.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177317 ("SEGRO Luxembourg"), holding 7,650 shares in the Company,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

2. ESS-LUX, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.112794 ("ESS-LUX") holding 7,650 shares in the Company,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. SEGRO Luxembourg and ESS-Lux are hereinafter referred to as the "Shareholders" and hold together all of the issued shares of the Company.

II. Such appearing parties are the shareholders of SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 177300, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 8 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 6 July 2013, page 77793, number 1621. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 11 October 2013, published in the Mémorial on 21 November 2013, page 141181, number 2942.

III. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand three hundred Euros (EUR 15,300.-) to sixteen thousand seven hundred Euros (EUR 16,700.-) by creating and issuing one thousand four hundred (1,400) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of seventy-one million nine hundred sixty-seven thousand eighty-two Euros and thirty cents (EUR 71,967,082.30) (the "Share Premium"). Subscription and payment for the New Shares together with the Share Premium.

2. Decision to amend article 5.1 of the Articles of the Company to reflect the capital increase.

3. Miscellaneous.

IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand three hundred Euros (EUR 15,300.-) to sixteen thousand seven hundred Euros (EUR 16,700.-) by creating and issuing one thousand four hundred (1,400) New Shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares to be issued and fully paid up with a share premium of seventy-one million nine hundred sixty-seven thousand eighty-two Euros and thirty cents (EUR 71,967,082.30).

Subscriptions and payments

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., aforementioned, declared to subscribe and fully pay in for seven hundred (700) New Shares together with a share premium of thirty-five million nine hundred eighty-three thousand five hundred forty-one Euros and fifteen cents (EUR 35,983,541.15) for a total issue price of thirty-five million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty-one Euros and fifteen cents (EUR 35,984,241.15), through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due of an aggregate amount of thirty-five million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty-one Euros and fifteen cents (EUR 35,984,241.15) (the "Contribution A"); and

2. ESS-LUX, aforementioned, declared to subscribe and fully pay in for seven hundred (700) New Shares together with a share premium of thirty-five million nine hundred eighty-three thousand five hundred forty-one Euros and fifteen cents (EUR 35,983,541.15) for a total issue price of thirty-five million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty-one Euros and fifteen cents (EUR 35,984,241.15), through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due of an aggregate amount of thirty-five million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty-one Euros and fifteen cents (EUR 35,984,241.15) (the "Contribution B" and together with the Contribution A, the "Contributions").

As it appeared from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company valued the above-mentioned aggregate Contributions in kind at seventy-one million nine hundred sixty-eight thousand four hundred and eighty-two Euros and thirty cents (EUR 71,968,482.30), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contributions and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-) was allocated to the share capital of the Company and the amount of seventy-one million nine hundred sixty-seven thousand eighty-two Euros and thirty cents (EUR 71,967,082.30) was allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is sixteen thousand seven hundred Euros (EUR 16,700.-) divided into sixteen thousand seven hundred (16,700) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand euros (EUR 5,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Shareholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juin,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177317 ("SEGRO Luxembourg") détenant 7.650 parts sociales dans la Société,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui-délivrée; et

2. ESS-LUX, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.112794 ("ESS-LUX") détenant 7.651 parts sociales dans la Société,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui-délivrée.

Lesquelles procurations signées ne varientur par le mandataire des comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

I. SEGRO Luxembourg et ESS-Lux sont désignées ci-après comme les "Associés" et détiennent ensemble la totalité des parts émises par la Société.

II. Lesquelles comparantes sont les associés de SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177300, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 6 juillet 2013, page 77793, numéro 1621. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial en date du 21 novembre 2013, page 141181, numéro 2942.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-) à seize mille sept cents euros (EUR 16.700,-) par la création et l'émission de mille quatre cents (1.400) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de soixante-et-onze millions neuf cent soixante-sept mille quatre-vingt-deux euros et trente centimes (EUR 71.967.082,30) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission.

2. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital.

3. Divers.

IV. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-) à seize mille sept cents euros (EUR 16.700,-) par la création et l'émission de mille quatre cents (1.400) Nouvelles Parts Sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de soixante-et-onze millions neuf cent soixante-sept mille quatre-vingt-deux euros et trente centimes (EUR 71.967.082,30).

Souscription et paiement

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, a déclaré souscrire et entièrement libérer sept cents (700) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission de trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quarante-et-un euros et quinze centimes (EUR 35.983.541,15) pour un montant total d'émission de trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-et-un euros et quinze centimes (EUR 35.984.241,15), par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-et-un euros et quinze centimes (EUR 35.984.241,15) (l'"Apport A"); et

2. ESS-LUX, susmentionnée, a déclaré souscrire et entièrement libérer sept cents (700) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission de trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quarante-et-un euros et quinze centimes (EUR 35.983.541,15) pour un montant total d'émission de trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-et-un euros et quinze centimes (EUR 35.984.241,15), par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-et-un euros et quinze centimes (EUR 35.984.241,15) (l'"Apport B" et ensemble avec l'Apport A, les "Apports").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué les Apports en nature mentionnés ci-dessus ensemble à soixante-et-onze millions neuf cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et trente centimes (EUR 71.968.482,30), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable des Apports et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-) a été alloué au capital social de la Société et le montant de soixante-et-onze millions neuf cent soixante-sept mille quatre-vingt-deux euros et trente centimes (EUR 71.967.082,30) a été alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à seize mille sept cents euros (EUR 16.700,-) représenté par seize mille sept cents (16.700) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

V. Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire des Associés, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30464. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014099437/178.

(140118344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

SHCO 70 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.922,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.126.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

PRA Holding IV, LLC, a limited liability company having its registered office at 130 Corporate Boulevard, VA 23502, Norfolk and being registered with the State Corporation Commission of Virginia under number S4906675 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of SHCO 70 S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 187.126, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg dated 15th May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"),

represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 18 June 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue of the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

1. Change of the currency of the issued share capital of the Company from Euro to US Dollars, amendment of the nominal value per share from one Euro (€ 1) to one US Dollar (USD 1) and conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) into sixteen thousand nine hundred and twenty two US Dollars (USD 16,922) at the exchange rate of 1.3538 being the EUR/USD conversion rate published on the website of the OANDA on 16th June 2014 so that the issued share capital is fixed at sixteen thousand nine hundred and twenty two US Dollars (USD 16,922) represented by sixteen thousand nine hundred and twenty two (16,922) shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1);

2. Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the issued share capital of the Company from Euro to US Dollars and to amend the nominal value per share from one Euro (€ 1) to one US Dollar (USD 1).

The Sole Shareholder resolved to convert the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) into sixteen thousand nine hundred and twenty two US Dollars (USD 16,922) at the exchange rate of 1.3538

being the EUR/USD conversion rate published on the website of the OANDA on 16th June 2014 so that the issued share capital is fixed at sixteen thousand nine hundred and twenty two US Dollars (USD 16,922) represented by sixteen thousand nine hundred and twenty two (16,922) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1).

Second resolution

As a result of the resolution here above, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at USD 16,922.- (sixteen thousand nine hundred and twenty two US Dollars) represented by 16,922 (sixteen thousand nine hundred and twenty two) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

There being no further item on the agenda the extraordinary decisions of the sole shareholder of the Company were closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

PRA Holding IV, LLC, une limited liability company dont le siège social est situé au 130 Corporate Boulevard, VA 23502, Norfolk et immatriculée auprès du State Corporation Commission de Virginie sous le numéro S4906675 (l’«Associé Unique»), étant l’associé unique de SHCO 70 S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 187.126, constituée le 15 mai 2014 par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»),

représentée par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 18 juin 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société n’ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L’Associé Unique a déclaré et demandé au notaire d’acter ce qui suit:

1. L’Associé Unique détient l’ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises de la Société.
2. L’Associé Unique prend par la présente des décisions sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la devise du capital social émis de la Société de l’euro en dollar des États-Unis, modification de la valeur nominale par part sociale d’un euro (1 €) à un dollar des États-Unis (1 USD) et conversion du capital social émis actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 €) en seize mille neuf cent vingt-deux dollars des États-Unis (16.922 USD) au taux de change de 1,3538, soit le taux de conversion EUR/USD publié sur le site Internet de l’OANDA le 16 juin 2014 de sorte que le capital social émis est désormais fixé à seize mille neuf cent vingt-deux dollars des États-Unis (16.922 USD) représenté par seize mille neuf cent vingt-deux (16.922) parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar des États-Unis (1 USD);

2. Modification en conséquence de l’article 6 des statuts de la Société.

Tout ce qui précède ayant été convenu, l’Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique a décidé de changer la devise du capital social émis de la Société de l’euro en dollar des États-Unis et de modifier la valeur nominale par part sociale d’un euro (1 €) à un dollar des États-Unis (1 USD).

L’Associé Unique a décidé de convertir le capital social émis actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 €) en seize mille neuf cent vingt-deux dollars des États-Unis (16.922 USD) au taux de change de 1,3538, soit le taux de conversion EUR/USD publié sur le site Internet de l’OANDA le 16 juin 2014 de sorte que le capital social émis est désormais fixé à

seize mille neuf cent vingt-deux dollars des États-Unis (16.922 USD) représenté par seize mille neuf cent vingt-deux (16.922) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD).

Seconde résolution

En raison de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 16.922 USD (seize mille neuf cent vingt-deux dollars des États-Unis) représenté par 16.922 (seize mille neuf cent vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, les décisions extraordinaires de l'associé unique de la Société ont été clôturées.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: E. IDIR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29703. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099439/114.

(140118638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Herjo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 3, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 24.684.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le cinq juin,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Madame Danielle Aimée BERTHY, commerçante, née à Paris, France, le 11 janvier 1944, demeurant à L-1309 Luxembourg, 6, rue Charles IV,

Et

Madame Véronique JOAB, commerçante, née à Luxembourg le 27 mai 1971, demeurant à L-1309 Luxembourg, 6, rue Charles IV.

Lesquelles ont déclaré:

Qu'ensemble elles sont les seules associés de la société à responsabilité limitée HERJO s.à r.l. avec siège à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Bascharage, en date du 23 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 296 du 21 octobre 1986, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 24684 et dont les statuts ont été modifiés par décision prise en assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2001, emportant conversion du capital en Euros, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1148 du 30 juillet 2002.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associées et sont approuvés par elles.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associées.

Que les associées n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparantes ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société HERJO s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Madame Danielle BERTHY, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associées responsables des frais des présentes.

3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de Madame Danielle BERTHY, préqualifiée.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associées susdites en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. BERTHY, V. JOAB, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 6 juin 2014. Relation: CAP/2014/2196. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014099189/43.

(140119032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Themis Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 176.214.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014098776/10.

(140116944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Synergium Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.014.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 juillet 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014099463/16.

(140118516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Carbon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.943.

Die koordinierte Satzung vom 27/06/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 09/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2014099010/12.

(140118220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.
